

Correspondance.



Lyon, le 14 décembre 1850.

MONSIEUR,

Dans une lettre signée J. Bard, et insérée dans la dernière livraison de la *Revue du Lyonnais*, il est insinué que des messes en musique ont été naguère exécutées à Saint-Pierre, à Saint-Polycarpe, à Saint-Nizier, etc. « avec le concours d'artistes TRÈS-PROFANES assurément. »

Je dois, pour plusieurs considérations, ne pas laisser subsister cette assertion dans l'extension que lui donne son auteur ; et je viens protester au nom de la musique que j'ai dirigée depuis deux années à Saint-Nizier. En effet, n'ayant pas quitté Lyon, depuis l'exécution à Turin d'un de mes ouvrages lyriques, j'ai constamment présidé aux solennités musicales de Saint-Nizier, et jamais, je le déclare, aucun *artiste profane* n'a figuré dans le chant des messes, ni dans la direction des exécutants.

Depuis un mois seulement, j'ai cessé d'adjoindre mon concours aux travaux de la *Société chorale* : j'ignore dans quelles conditions se sont produites les exécutions entreprises en dehors de ma coopération ; mais je déclare y être demeuré complètement étranger depuis ce moment, sans vouloir m'immiscer aujourd'hui dans les discussions liturgiques, comme aussi, sans répondre plus *in extenso* à l'austère susceptibilité de l'honorable M. Joseph Bard.

Agréez, etc.

PROSPER SAIN-D'AROD.